

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, **TENUE LE 3 FÉVRIER 2020** À 20 HEURES, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, sont présents les conseillers :

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay,
Sonia Lefebvre, Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 : 00 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Financement temporaire en attente des revenus TECQ;
- Prolonger le financement temporaire RE-monte-personne;
- Avis de motion - RE2020-02 modifiant le règlement numéro RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585.\$;
- Projet de règlement d'emprunt RE2020-02 modifiant le règlement numéro RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585.\$;
- Avis de motion - RE2020-01 infrastructures site récréotouristique lac Serein;
- Projet de règlement d'emprunt - RE2020-01 infrastructures site récréotouristique lac Serein;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- PRIMEAU - assainissement;
- Raccordement électrique pour mesures d'urgence;
- Renouvellement contrats-cadres;
- Travaux du puits d'eau potable;

Nouveaux dossiers:

- Engagement animatrices Bang;
- Autorisation de faire les démarches d'acquisition de terrain;

Demandes d'appui :

- Journées de la persévérance scolaire;
- UPA - Fiscalité foncière agricole et forestière;

Demandes de contributions financières :

- Programme de soutien financier pour la tenue de festivals;
- Municipalité de St-Gédéon - Festival des glaces;

Correspondance et demandes diverses:

- Rencontre CIDAL avec entreprises locales - 1er avril;

Points divers;

Période de questions pour les contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-022020

«D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item "points divers"»

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

02-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de janvier tenue le 13»

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

03-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'adopter le procès-verbal de séance du mois de janvier tenue le 13, tel que rédigé»

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

04-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'approuver la liste des chèques émis et des prélèvements pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2020 au montant de 37 970.28\$»

«D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2020 au montant de 232 412.83\$»

«D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-022020.

Signé, ce 04 février 2020.

Rita Ouellet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Financement temporaire en attente des revenus TECQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité à réaliser tous les travaux de sa programmation TECQ 2014-2018, totalisant un montant de 578 781\$;

CONSIDÉRANT que nous avons une lettre confirmant l'acceptation de la programmation des travaux révisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT que le versement de 260 935\$ sera effectué une fois l'approbation de la reddition de comptes finale par le Ministère;

CONSIDÉRANT que nous avons déboursés les sommes affectées aux divers projets et que la Municipalité doit financer temporairement les travaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, la Municipalité peut faire un emprunt temporaire pour la totalité ou une partie des dépenses effectuées pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est

assuré et les contractés aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

05-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire d'un montant maximal de 260 000\$ auprès du Centre Financier aux Entreprises de la Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean en attente du versement de la contribution financière du Québec à la TECQ 2014-2018»

- **Prolonger le financement temporaire RE-monte-personne**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un emprunt temporaire de 110 000\$ se terminant en février 2020 pour les travaux concernant la rénovation du centre communautaire et monte-personne;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été retardés et que le financement permanent RE2013-01 n'a pas encore été réalisé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, la Municipalité peut faire un emprunt temporaire pour la totalité des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire prolonger le financement temporaire jusqu'à l'obtention du financement permanent;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

06-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour le prolongement de l'emprunt temporaire d'un montant de 110 000\$ auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean»

- **Avis de motion RE2020-02 modifiant le règlement numéro RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585\$**

Madame la conseillère Claudie Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement pour l'exécution des travaux de réfection du ponceau de l'avenue Lévesque intitulé *RE2020-02 modifiant le règlement numéro RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585\$.*

Claudie Tremblay, conseillère

- **Projet de règlement d'emprunt - RE2020-02 modifiant le règlement numéro RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585\$**

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

07-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le projet de *Règlement RE2020-02 Réfection du ponceau avenue Lévesque modifiant le règlement RE2015-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 64 585\$* soit déposé»

- **Avis de motion - RE infrastructures site récréotouristique la Serein**

Monsieur le conseiller Patrick Bouchard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement décrétant un emprunt de 200 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures du site récréotouristique du lac Serein intitulé *RE2020-01 Infrastructures eau-égouts, site récréotouristique du lac Serein*.

Patrick Bouchard, conseiller

- **Projet de règlement d'emprunt - RE2020-01 infrastructures site récréotouristique lac Serein**

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

08-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le projet de Règlement RE2020-01 décrétant une dépense et un emprunt de 200 000\$ pour les travaux de réfection des infrastructures du site récréotouristique du lac Serein soit déposé»

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Rien de particulier, pas de rencontre.

- **RISISN- service incendie**

Nouveau véhicule au préventionniste sera acheté par la Régie tel que prévu au budget.

- **OMH de Milot**

Rencontre 12 février à 18 h, des membres du CA.

- **Loisirs, culture**

Rien de particulier.

Dossiers en cours :

- **PRIMEAU - Assainissement**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire présenter un projet pour faire un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées municipales et un appel d'offres pour la réalisation du projet;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

09-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle»

«Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU, volet 1.1»

«Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU, volet 1.1»

«Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU, volet 1.1»

- **Raccordement électrique pour mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT que la Municipalité se doit de fournir un centre d'hébergement et un centre de coordination qui est fonctionnel même en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT que l'édifice municipal est l'endroit à être désigné pour offrir les deux services en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'une aide financière de 12 000\$ afin de faire ce type de travaux de part le programme d'aide de l'Agence 9-1-1;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

10-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à réaliser les travaux requis pour que l'édifice municipal soit adapté afin d'être en mesure de brancher une génératrice en cas de panne de courant et que l'édifice municipal soit considéré comme le principal centre de coordination et d'hébergement dans le PMU de la Municipalité»

- **Renouvellement contrats-cadres**

CONSIDÉRANT que les contrats individuels de travail des employés cadres sont à renouveler;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec les cadres et monsieur le maire;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

11-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal autorise la signature du contrat individuel de travail de l'inspecteur municipal et contremaître, soit une augmentation de 3% par année, un ajustement des congés maladies-affaires-mobiles soit 6 par année, l'ajout de deux (2) congés fériés, et une augmentation de 1% du REER, seulement le salaires est rétroactif au 1er janvier 2019»

«que le Conseil municipal autorise la signature d'un amendement au contrat individuel de travail de la directrice générale secrétaire trésorière, le salaire 2019 et 2020 conserve l'augmentation de 3% tel que prévu initialement, pour les trois autres années l'augmentation sera diminué à 2.5%, le REER est augmenté de 1% à partir du 1er janvier 2020 et de 1% par année jusqu'à un maximum de 10%, deux (2) jours de congés supplémentaires pour affaires familiales-maladie-mobile sont ajoutés»

- **Travaux du puits d'eau potable**

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au puits d'eau potable ont été réalisés en totalité, et que la nouvelle pompe a été installée;

CONSIDÉRANT que la nouvelle pompe est garantie pour une période d'un an, et qu'elle répond aux exigences recommandées;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

12-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal autorise le paiement du solde des couts des travaux réalisés par les Puisatiers de Delisle inc, soit une somme de 11 495.00\$ venant totaliser un montant de 22 995.\$»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnés dans la résolution #12-022020.

Signé, ce 4 février 2020.

Rita Ouellet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers :

- **Engagement animatrice BANG**

CONSIDÉRANT que les activités permet aux jeunes de faire de l'exercice et demeurer actifs et est très accessible car le service est offert gratuitement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que Andréanne Routhier a quitté l'emploi;

CONSIDÉRANT que Danyka Routhier a posé sa candidature pour le remplacement de Andréanne Routhier;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

13-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal entérine l'engagement de deux animatrices, soient mesdames Océane Bergeron et Danyka Routhier, deux soirs semaine, environ deux heures par soir, au taux horaire de 13.25\$»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnés dans la résolution #13-022020.

Signé, ce 4 février 2020.

Rita Ouellet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Autorisation de faire les démarches d'acquisition de terrain**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est à évaluer les possibilités d'achat de terrain pour les besoins d'infrastructures en assainissement et autres;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des offres de reprise de terrains par des particuliers;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques terrains dont les propriétaires sont décédés, qui sont réapparus dans le rôle d'évaluation suite à la rénovation cadastrale et qu'ils sont demeurés impayés;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

14-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le Conseil municipal la directrice générale à faire les démarches d'acquisition de terrain sur notre territoire pour les besoins de la Municipalité, elle est autorisée à faire des offres d'achats et de voir à mettre certains terrains en vente pour non paiement de taxes si nécessaires»

Demandes d'appui

- **Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
-

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

15-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité»

«D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés»

Demandes de contributions financières

- **Programme de soutien financier pour la tenue de festivals**

CONSIDÉRANT que La Corporation de développement économique de Milot organise le festival «Milot en rodéo» depuis plusieurs années et qu'elle a déposé une demande financière dans le cadre du programme de soutien aux festivals municipaux de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appuie financièrement ce festival depuis ses tout début, par une aide monétaire, de prêt de personnel et d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que ce festival représente un facteur économique touristique important pour notre municipalité de par son rayonnement;

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien aux festivals municipaux a été créé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin de venir en aide aux festivals désignés par les municipalités pour une enveloppe maximale de 2 500\$ par municipalité;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

16-022020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot autorise la Corporation de développement économique de Milot à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux festivals municipaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est»

- **Demande de support au Festival des glaces de Saint-Gédéon - Vente de billets de tirage**

Rép. : Non

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seul les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **MAMH**

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la programmation de travaux révisés - TECQ 2014-2018.

- **Rencontre CIDAL avec entreprises locales - 1er avril**

La CIDAL organise pour une deuxième année une rencontre à St-Ludger-de-Milot avec les entreprises et organismes du milieu afin de leur faire part des services offerts et de promouvoir le développement local. Les membres du conseil sont invités à participer à cette rencontre qui aura lieu le 1er avril 2020. La Municipalité offrira une consommation.

Point divers

Monsieur le conseiller Patrick Bouchard mentionne qu'il a ramassé environ 1700\$ pour le Centre Maria-Chapdelaine et qu'il a reçu l'aide de Sandra Gagnon pour faire cette tournée. Le montant exact sera mis dans le Milot-en-Journal afin de souligner que les gens de Milot contribuent de façon exemplaire à soutenir l'Hôpital de Dolbeau qui dessert plusieurs personnes, cela démontre l'importance d'avoir un service de santé. Une somme de 310 000\$ a été ramassée pendant le radiothon.

Période de questions pour les contribuables

Aucun contribuable.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 40.

17-022020

Rita Ouellet, cga, Directrice générale sec. Trés.

Marc Laliberté, maire